

SYNDICAT INTERCOMMUNAL MONTMORIN ISSERTEAUX

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022

Mairie de Montmorin à 19H00

Présents :

Mmes PLOS Josyane, CLOUVEL Céline, GRUET Maïté, BRIQUET Monique et Mrs BATISSON Jean-Claude, BOURDOULEIX Roger, CHARBONNEL Dominique, CHEVARIN Damien, GUILLAUME Gérard, PIREYRE Éric, PODEVIN Marc

Excusés : MORIN Andrée-Marie (Montmorin), NEDONCELLE Claude (Isserteaux), PELLETIER François

Absents : MEURINE Daniel, PAYSAC Agathe

Secrétaire de séance: CLOUVEL Céline

1- Approbation de la dernière séance

Après lecture du dernier compte-rendu, la séance du 28 juin 2022 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Madame La Présidente apporte une précision sur la demande de formation d'un agent contractuel de la part de Mme Nedoncelle. Il s'agissait d'une demande d'information sur la possibilité d'une formation et non d'un besoin ressenti chez les agents.

2- Bilan de la rentrée scolaire 2022

Suite au conseil d'école du 08 novembre 2022, Madame PLOS fait part des effectifs des élèves pour la rentrée de septembre 2022.

Ecole d'Isserteaux : 3 TPS, 8 PS, 10 MS, 11 GS, 8 CP soit 40 élèves au total.

Ecole de Montmorin : 8 CE1, 8 CE2, 9 CM1, 15 CM2 soit 40 élèves au total.

Depuis les vacances de toussaint, 2 nouveaux élèves sont accueillis et 1 élève a quitté l'école de Montmorin.

Madame La Présidente annonce une prévision en baisse des effectifs de 10 élèves pour la rentrée 2023/2024 sous réserve de départs ou d'arrivées de nouvelles familles:

Ecole d'Isserteaux : 4 TPS, 4 PS, 8 MS, 10 GS, 11 CP soit 37 élèves prévus au total

Ecole de Montmorin : 8 CE1, 8 CE2, 8 CM1, 9 CM2 soit 33 élèves prévus au total

Concernant le personnel du S.I.M.I, trois agents techniques exercent leurs fonctions à l'école de Montmorin et trois agents techniques à l'école d'Isserteaux.

Un agent administratif Mme POPOVITSCH administratif est nouvellement embauché depuis le 01^{er} septembre 2022 suite au départ de l'ancienne secrétaire.

Madame La Présidente met en avant la difficulté de remplacer les agents absents et souvent dans l'urgence.

A ce titre, elle remercie toutes les personnes qui ont contribué au maintien des services de garderie et de cantine pendant les arrêts maladie et/ou de travail :

- les délégués, notamment Mr BOURDELEIX Roger,

- les agents du S.I.M.I pour leur adaptabilité, Mme BATISSON Delphine, Mme POPOVITSCH Marie et également Mme REYNARD Annie, ancien agent du S.I.M.I qui s'est rendue disponible.

Pendant l'absence de deux agents en septembre dernier, Madame La Présidente informe également que l'auberge d'Isserteaux a apporté une solution de secours appréciable en préparant des repas pour les élèves de l'école d'Isserteaux.

3- Décision modificative

Madame La Présidente informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit au 6475 concernant la médecine du travail.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
012	6475				Autres charges sociales médecine du travail	650,00
Total						650,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
012	6458				Cotisations aux autres organismes sociaux	-650,00
Total						-650,00

4 – Etat des restes à recouvrer et liste des créances en non valeur

La Présidente présente l'état des restes à recouvrer depuis le 01/01/2022 jusqu'au mois de septembre ainsi que la liste des titres pour lesquels le comptable n'a pu obtenir de recouvrement soit un montant total de 768.60 €.

La conseillère de la trésorerie de Thiers propose une ouverture de crédit au 6817 par reprise des crédits au 6541.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
68	6817				Dotations pour dépréciations des actifs circulants	768,60
Total						768,60

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
65	6541				Créances admises en non-valeur	-768,60
Total						-768,60

Le conseil accepte à l'unanimité sous réserve que le S.I.M.I prenne rendez-vous auprès des conseillers du trésor public afin qu'ils précisent leurs démarches dans le recouvrement des créances.

5 – Dispositif « cantine à 1€ »

L'état soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaire pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger pour 1 € maximum (pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1000 €).

Après vérification, le S.I.M.I est éligible à ce dispositif.

Afin de rassembler tous les éléments pour la mise en place de ce dispositif, notamment la grille tarifaire en fonction du quotient familial, et sous réserve de transmission de ce dernier par les familles, les membres du Conseil proposent de statuer au prochain conseil.

6- Action sociale - nouvelle embauche

Il est rappelé que des bons d'achats de 150 € sont octroyés pour Noël aux agents du S.I.M.I.

Les membres du conseil décident d'augmenter le montant du bon d'achat pour l'agent en remplacement de 80 Euros à 120 € et d'accorder un bon de 80 € au nouvel agent du S.I.M.I.

7- Travaux et achats réalisés par les mairies

Madame La Présidente informe que la mairie d'Isserteaux a procédé l'été dernier à l'installation d'un nouveau système de chauffage central à l'école de la commune.

Également pour le confort des enfants, et pour diminuer l'impact tant économique qu'écologique, les serviettes en tissu ont fait leur réapparition. Elles sont utilisées à l'école pour l'essuyage des mains ainsi qu'à la cantine.

Sur la commune de Montmorin, la mairie projette l'achat de matériel pour la cuisine du restaurant scolaire financé à 80% par l'Etat. Suite à l'accord de subvention le matériel sera installé avant fin 2022.

8- Achat matériel informatique

Afin d'optimiser l'outil de gestion du S.I.M.I., il est décidé d'investir dans un nouvel ordinateur.

9 - Questions diverses

- Remboursement Dalkia

Madame PLOS informe que l'entreprise Dalkia doit procéder à un virement de crédits de 4371.04 € en faveur du S.I.M.I. Cette opération fait suite à 4 avoirs portant sur des factures de 2020 et de 2021 pour un total de 7723.17 €.

Les trois factures de 2022 (mars, juin et septembre) de 3352.13 € seront donc déduites du total des avoirs soit 7723.17-3352.13 € = 4371.04 € à rembourser par l'entreprise Dalkia pour le S.I.M.I.

- **Madame PLOS et les membres du Conseil remercient Mme Mouillaud** pour ses années de service au sein du S.I.M.I. Rédactrice et secrétaire, Mme Mouillaud poursuit son parcours professionnel vers d'autres collectivités du département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.